

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

**SEANCE DU 06/11/2018**

---

Le mardi 6 novembre 2018 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 30 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

**PRESENTS** : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BRO SSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SAN SOZ, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME.

**ABSENTE EXCUSEE** : Mme DOR

**DEPOT DE POUVOIR** : Mme DOR pouvoir à M. DAYME

**ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/09/18**

**M. Le Maire :** Je voulais commencer cette séance, Mesdames et Messieurs, en présentant en votre nom à tous, nos condoléances à notre collègue Inès de Lavernée qui a eu la douleur de perdre sa maman, Mme Hubert Piaton, le 24 septembre dernier. Les funérailles de Mme Piaton ont eu lieu à Ainay le lundi 1<sup>er</sup> octobre. Nous étions présents pour représenter la municipalité. C'est toujours un triste moment que de perdre ses parents et je voulais donc, te présenter Inès, toutes nos condoléances.

---

**02/18/725** Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/726** Lyon - Tokyo 2020 - Pékin 2022 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Je vous demanderai bien sûr, d'accompagner ces athlètes de haut niveau qui tirent le sport national par le haut et qui incitent la population à avoir une pratique sportive. Sans sport élite, il n'y a pas de sport amateur et vice versa. Je rajouterai que nous, la mairie d'arrondissement, nous avons tendance à accompagner le sport de masse et le sport populaire, ce qui se fait un petit peu moins à la Ville de Lyon depuis quelques mois malheureusement. Je vois que cela vous fait rire M. Bernard, vous, ancien champion du 100 mètres. Vous voyez, je me suis renseigné sur votre passé sportif. En tous les cas M. le Maire, je vous demanderai d'apporter votre soutien à ce sport olympique.

**M. le Maire :** Je vous rappelle que ce soutien individuel aux athlètes de haut niveau a déjà été mis en place pour les précédents jeux, ceux de Rio et trois athlètes lyonnais sont revenus médaillés. Il y avait Médina Robert-Michon, au lancer de disque. Elle a eu une médaille d'argent. Il y a eu Franck Solforosi en aviron et Maxime Thomas en tennis de table handisport qui ont tous les deux ramené une médaille de bronze. J'espère qu'en 2020 à Tokyo et en 2022 à Pékin nous aurons de nouveau des athlètes lyonnais médaillés.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/727** Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 88 900 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/18/728** Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 13 300 euros en faveur de l'association Célestine, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Célestine" sis 1 place des Célestins à Lyon 2ème , pour les travaux d'installation de la climatisation. Approbation et autorisation de signature de la convention.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**Mme de Lavernée :** Je vous demanderai de voter favorablement à cette dépense. Il s'agit d'un besoin qui est récurrent et auquel il est important de remédier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/729** Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 300€ en faveur de l'association Union Familiale de Perrache, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Cocon de Blandine », sis 7 rue Marc Antoine Petit à Lyon 2ème, pour de l'achat de matériels et mobiliers. Approbation et autorisation de signature de la convention.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

**Mme de Lavernée :** La mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement attend un soutien plus actif et plus fort pour le déménagement de cette crèche car elle manque de place. La surface est insuffisante pour le nombre d'enfants accueillis et cela fait 10 ans que ce sujet n'est pas soutenu par la mairie centrale. Je me souviens d'une proposition qui a été rejetée, les plans étaient faits, un déménagement était prévu et maintenant il faudrait que cette crèche puisse déménager dans des locaux plus vastes.

**M. le Maire :** Effectivement, Mme de Lavernée, vous avez raison de le rappeler, nous avons absolument besoin de cette structure d'une vingtaine d'enfants sur le secteur Perrache. Nous ne pouvons pas nous permettre de la voir disparaître. Or, année après année, la PMI émet des réserves sur les conditions d'accueil de ces jeunes enfants. Il faut que l'on avance plus rapidement sur ce dossier. Il faut sortir un peu d'argent pour investir mais je crois que cela devient urgent sinon, la PMI nous demandera de fermer cet établissement et alors se posera un vrai problème.

**M. Bernard :** Il y a quelques années en arrière, nous avons évoqué une possibilité de transfert de cette crèche et Mme Inès de Lavernée le sait très bien puisque son mari, à l'époque, était conseiller général. Il s'agissait d'une possibilité de transfert sur des surfaces de l'OPAC, notamment dans la nouvelle restructuration des anciennes prisons. Il s'en est fallu de très peu que cela se fasse, sauf qu'à un moment donné, il a manqué de quorum au conseil d'administrations de l'OPAC pour voter. Je l'ai beaucoup regretté parce que j'avais effectivement avec Albéric, beaucoup souhaité faire en sorte que ce dossier soit accepté par l'OPAC du Rhône.

**M. le Maire :** Essayons de trouver un nouveau lieu. Cela devient urgent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/730** Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2018 : attributions de subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : François ROYER

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/731** Rémunération des agents recenseurs – campagne de recensement de la population 2019.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire :** Comme chaque année, il y aura une campagne de recensement de la population en 2019. Il y a un certain nombre d'agents recenseurs qui vont être recrutés. Nous les recrutons parmi le personnel de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement et parmi le personnel de la Ville de Lyon, prioritairement. Cela permet d'arrondir les fins de mois de certains de nos agents qui sont contents de procéder à ces enquêtes. Ils font cela sur quelques semaines sur des immeubles statistiquement repérés. Cela nous permet d'avoir une réactualisation chaque année de la population de l'arrondissement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/732** Lyon 2è - Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du Ministère des Armées et relative à la mise à disposition d'un local pour l'opération Sentinelle au sein du Centre d'Echange de Lyon Perrache - EI: 02 056.

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

**M. Gibert :** Comme vous le savez, il y a beaucoup de militaires qui se relaient sur la place Carnot, autour du centre de Perrache. Des parachutistes, des hommes de la légion étrangère, de l'infanterie mécanisée et donc cela leur donne un espace pour se reposer, pour déposer leurs armes et pour se restaurer. J'en profite, au nom des élus du 2<sup>ème</sup> arrondissement, pour remercier tous les militaires pour le gros travail qu'ils font depuis plusieurs années.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/733** Examen et adoption de l'état spécial du 2ème arrondissement pour l'exercice 2019.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**M. le Maire :** Il convient ce soir de voter le budget primitif de l'exercice 2019 du 2<sup>ème</sup> arrondissement pour l'année à venir. La dotation n'a pas beaucoup changé par rapport à l'année dernière sauf qu'elle a diminuée de 4600 euros parce que la Ville de Lyon nous a dit avoir signé un nouveau marché de téléphonie réduisant les coûts et de téléphonie. Pour le 2<sup>ème</sup> arrondissement, l'économie devrait être de 4600 euros. On a trouvé cela un peu étonnant que la Ville ne procède pas de manière réciproque pour les augmentations constatées chaque année pour les fluides, les augmentations de prix de marchés ou des dépenses nouvelles. Mais lorsqu'elle nous fait faire une économie, elle n'oublie pas de la répercuter.

Pour le moment, la liste des équipements transférés n'a pas changé. Vous savez que depuis plusieurs années il y a une réflexion sur cette liste. Le jour où nous aurons des équipements transférés supplémentaires, nous aurons à ce moment-là un budget supplémentaire. Petit espoir, le nouveau Maire de Lyon réélu hier, nous a annoncé que son passage au gouvernement l'avait amené à réfléchir, notamment sur ses méthodes. Il a vu qu'avec M. Képénékian, la relation entre mairie centrale et mairies d'arrondissement était plus fluide, plus confiante. M. Képénékian avait commencé à mettre les maires d'arrondissement dans une stratégie de travail pour que cette relation soit de plus en plus fluide, de plus en plus confiante et qu'un certain nombre d'équipements d'arrondissement qui ne servent qu'aux habitants du l'arrondissement soient transférés en gestion aux mairies d'arrondissement. Hier je me suis permis de lui dire très respectueusement, qu'il ne fallait surtout pas qu'il réfléchisse trop longtemps, que les équipements transférés sont une occasion idéale pour mettre en application ses aspirations à l'écoute et au dialogue. C'est ce que l'on demande depuis 15 ans.

S'il a changé d'avis là-dessus, nous serons heureux de pouvoir le constater dans les semaines à venir et à ce moment-là, nous serons complètement ouverts à récupérer la gestion de la salle associative de la place des Jacobins, la gestion de la salle associative de la place Dufour et voir même de récupérer la gestion de deux salles de sport qui servent quasi exclusivement à des clubs du 2<sup>ème</sup> arrondissement ou à des habitants du 2<sup>ème</sup>. J'espère que cela sera un sujet d'actualité dans les semaines à venir.

Revenons au budget, je viens de vous le présenter et je souhaite que vous puissiez l'approuver. Je reste, avec Mme Thomas-Chaffange, Directrice Générale des Services, qui a établi ce budget, à votre disposition si vous avez des questions ou des remarques.

**M. Bernard :** M. le Maire, je vous écoute toujours avec beaucoup d'intérêt, pour moi c'est un plaisir quand je vous entends commencer par tacler le Maire alors qu'il vient juste d'être élu. Je voudrai simplement vous demander sans être mesquin, dans les 37 695 euros « Animation et Communication » si la lettre que nous recevons dans notre boîte aux lettres est comprise dedans ou si c'est vous qui la financez ?

**M. le Maire :** Vous voulez dire avec mon argent personnel ?

**M. Bernard :** Oui.

**M. le Maire :** Non, cela s'appelle les « Rendez-vous du Maire » il y a le logo de la mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Ce sont des rendez-vous proposés à l'ensemble des habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement, ce n'est pas une lettre d'expression. Effectivement, cette lettre est bien comprise dans le budget de la mairie du 2<sup>ème</sup>.

**M. Bernard :** Je suis heureux de l'entendre comme ça. Et la lettre « Lyon Divers Droite » que nous avons reçu avec le petit bouquin est-ce que cela fait partie de la communication et de l'animation ?

**M. le Maire :** Je ne prends pas dans la caisse de la mairie pour payer mon action politique ! Si vous avez reçu une lettre « Lyon Divers Droite » c'est un parti politique officiellement reconnu qui a des comptes certifiés avec deux commissaires aux comptes. C'est un financement totalement privé, ce sont bien les élus de « Lyon Divers Droite » qui ont financé cette lettre. On ne confond pas les caisses ici...

**M. Bernard :** Alors, je me trouve rassuré.

**M. le Maire :** Merci.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/734** Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole dans le cadre des trophées du Commerce.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-participation au vote : MM. Royer, Bernard**

---

**RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER**

**M. le Maire :** C'est un débat qui sans vote qui s'inscrit dans une démarche de concertation. L'idée est de poser les grands principes avant de développer les nouvelles réglementations. Vous savez que tout ce qui concerne le cadrage de la publicité s'inscrivait dans un cadre municipal auparavant. Il s'inscrit dans un cadre métropolitain aujourd'hui.

Jusqu'à maintenant, il y avait 42 règlements locaux sur la totalité du territoire métropolitain de la Ville de Lyon. Une réflexion est engagée il y a déjà plusieurs mois pour avoir une harmonisation de ces règlements. Il était incohérent d'avoir 42 règlements locaux. L'idée c'est, à terme, d'en avoir qu'un seul. L'objectif aussi de ce règlement local est de concilier des enjeux qui peuvent paraître au premier abord antinomiques, à savoir, diminuer l'impact paysager de la publicité, protéger le public et l'environnement sans pour autant nuire au développement économique. Il faut trouver un point d'équilibre. Ce point d'équilibre devra intégrer les nouveaux types de publicités urbaines tels que les affichages numériques par exemple, ou les marquages publicitaires éphémères sur les trottoirs. Il faut savoir dans quel cas on les utilise, et où on les autorise. Il y a nécessité de réglementer les usages. Je peux reprendre l'exemple de la publicité sur les trottoirs, nous n'y sommes pas favorables ici. En décembre dernier, je vous rappelle qu'au même titre que Bordeaux et Nantes, le gouvernement au niveau national avait décidé unilatéralement d'autoriser les expérimentations sur les trottoirs lyonnais. Au conseil municipal de la Ville, fin janvier, nous avons demandé au Président de la métropole et au Maire de Lyon que Lyon soit retiré de ce territoire d'expérimentation. Nous ne savons toujours pas si les démarches ont été entreprises en ce sens. Je pense que c'est important d'avoir une réglementation très claire concernant ce type de publicité. Le règlement tel qu'il commence à se définir, va globalement vers une réduction des espaces publicitaires. Nous avons tendance à penser que c'est une bonne chose. Lorsque nous regardons les règlements locaux de la Ville de Lyon, (il y en a eu plusieurs sur plusieurs décennies qui se sont succédé) ils sont allés à chaque fois dans le sens d'une réduction des surfaces publicitaires. La prochaine étape, après le débat qu'en conseil d'arrondissement, et, à la fin du mois de novembre au conseil municipal, sera un passage en conseil de Métropole en mars 2019. Il y aura deux délibérations, une avec le bilan de la concertation en cours. Les citoyens, les conseils, les associations, les entreprises de publicité et aussi les milieux économiques sont amenés à donner leur avis. Et l'autre délibération sera le projet de règlement. Enfin, c'est en 2020 seulement, qu'après l'ensemble du bilan de concertation, après la discussion autour d'un projet de règlement apporté par l'exécutif de la métropole, qu'il y aura une approbation. Sur le centre-ville, deux sujets nous préoccupent plus particulièrement. Un, c'est la maîtrise de l'affichage numérique. Deux, c'est la publicité sur les bâches d'échafaudage en cas de ravalement. C'est une question que j'avais soulevée lors d'un CICA sur la rue Victor Hugo. C'est-à-dire que nous sommes pour, aujourd'hui, que les publicités puissent être sur l'ensemble des bâtiments qui sont en cours de rénovation. Cela permet de payer une partie de la rénovation. Nous sommes également pour une grande maîtrise de l'affichage numérique. Vous avez encore quelques semaines pour participer à cette concertation puisqu'elle s'achève à la fin du mois de décembre. Vous avez la possibilité aussi d'exprimer publiquement un avis ce soir. Mais ce soir, le rapport porte essentiellement sur les grandes orientations et non sur un débat dans le détail. Je suis à votre écoute si vous souhaitez prendre la parole à ce sujet.

**M. Calmard :** Je vous rejoins sur la publicité numérique et la pollution visuelle et lumineuse qu'elle peut engendrer. Nous en avons peu en centre-ville. Je travaille sur une zone commerciale et c'est vrai que des panneaux qui sont de grandes télévisions, en fait, et qui sont au bord des ronds-points, c'est de la pollution visuelle et c'est un peu trop intrusif je trouve. Plus particulièrement sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement, il y a quand même quelque chose à faire entre le nord de l'arrondissement et le sud parce que les réglementations ne sont pas les mêmes. Sur toute la Confluence, le règlement local de publicité est le même qu'à l'époque du Marché gare. Il y a des choses à revoir à ce niveau-là. Je pense que nos amis de la métropole y ont pensé aussi. On arrive sur une partie de l'arrondissement qui devient intensément peuplée contrairement à avant. Forcément, les publicitaires ont peut-être envie de mettre un peu plus de publicités là-bas, d'autant plus qu'il y a moins de problème à en mettre que sur le nord de l'arrondissement. Cela sera quelque chose à revoir.

**M. Bernard :** Il est vrai qu'aujourd'hui on voit beaucoup de panneaux publicitaires qui jalonnent les trottoirs et les grands axes routiers. Néanmoins, il faut faire très attention parce que les très gros panneaux publicitaires numériques et j'en cite un, celui du pont Pasteur à côté de l'Ibis et Novotel, capte l'attention des automobilistes et c'est extrêmement dangereux. Comme c'est un déroulement automatique, vous avez 80 % des conducteurs qui sont attirés par ce panneau et qui donnent de temps en temps des coups de frein. Il faudra être vigilant et ne pas en mettre systématiquement à des endroits accidentogènes. Je peux comprendre que tous les annonceurs cherchent à frapper le consommateur et à l'obliger à acheter ce qu'ils vendent sur le panneau publicitaire mais néanmoins cela devient trop, beaucoup trop. Lorsque l'on va sur les voies à St Laurent de Mûres, quand on voit tous ces panneaux en 4 par 3, je me demande quelle est la perception exacte et l'intérêt de l'annonceur à être aussi présent sur des sites où ils sont les uns collés aux autres. Il faut effectivement une réglementation et une vigilance avec une loi qui soit plus sévère et qui apporte l'égalité aussi. Parce que l'affichage sauvage est très présent aussi.

**M. le Maire :** Merci pour votre remarque. Elle sera inscrite bien évidemment au procès-verbal.

**M. Royer :** Concernant la publicité par marquage au sol, je pense qu'il va falloir être très vigilant car c'est une publicité économique. On peut très vite être envahi. De nombreux magasins divers et variés vont vouloir occuper le domaine public en taguant les trottoirs. De plus, nous avons une remontée très régulière concernant les professionnels de l'immobilier commercial qui mettent beaucoup de panneaux sur les magasins qui sont à céder. La population ne comprend pas pourquoi, il y a sur des magasins, des panneaux aussi importants.

**M. le Maire :** Je ne sais pas si ça rentre dans le cadre de la réglementation mais votre contribution est intéressante. Je vous propose d'en rester là, n'hésitez pas, vous avez jusqu'à la fin du mois de décembre pour apporter votre contribution et ensuite nous passerons à la critique et à l'enrichissement du texte proposé par la métropole de Lyon. C'est un processus au long cours.

#### **PRIS ACTE A L'UNANIMITE de la tenue d'un débat**

---

**02/18/736** Programmation PEDT Temps scolaire et périscolaire 2018-2019 : ajustements et compléments.

**RAPPORTEUR :** Sophie DESCOUR

**Mme Descour :** Dans ces réattributions et malgré la baisse de plus de 50% des subventions accordées au projet des écoles du 2<sup>ème</sup> arrondissement, aucune ne les concerne. Je ne peux qu'à nouveau regretter que des projets proposés ne puissent être menés faute de subvention accordée par la Ville. Je pense tout particulièrement au projet d'art plastique dont nous avons déjà parlé. M. le Maire, cher collègue, les différences de traitement que j'avais dénoncées ici en septembre persistent. Je vous demande de nous abstenir à nouveau sur ce dossier.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**3 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor, M. Dayme**  
**12 ABSTENTIONS**

---

**RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ**

**M. Sansoz :** Souvent dans ce genre de dispositif, le diable se cache dans le détail. On en avait parlé à midi, on se posait une question sur le découpage de la ZFE. En fait, toute la ville de Lyon n'est pas concernée. Il y a une carte en annexe de ce rapport qui retrace la zone et le port E. Herriot est hors zone ZFE. On peut le l'entendre du fait du trafic. Il y a aussi sur la carte l'autoroute A6/A7 qui est exclue également. Pour les habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement, il y a clairement un problème de qualité de l'air qui persistera après la mise en place de la ZFE. On savait que le déclassement de l'autoroute était un permis de faire mais qui était quand même soumis à des autorisations préfectorales. C'est pour cela que le fameux boulevard urbain n'est pas pour tout de suite. On va bénéficier d'une poudre de perlimpinpin avec des arbres plantés à l'entrée et à l'horizon fin 2020 des voies réservées bus et covoiturage mais qui ne changeront pas réellement l'usage et la physionomie de l'autoroute. Aujourd'hui je pose une question : quid de l'autoroute dans cette ZFE ? Est-ce qu'à terme elle sera mise dedans ? Est-ce qu'il faut attendre le boulevard urbain, c'est-à-dire à l'horizon 2028 pour que la pollution soit chassée réellement de la ville de Lyon et du 2<sup>ème</sup> arrondissement. Quand on constatera sur les chiffres dans les rapports en 2021, 7000 personnes encore exposées au-delà des limites, j'ai bien peur que cela ne soit que des habitants du 2<sup>ème</sup> et peut-être du 7<sup>ème</sup>. Voilà, c'est avec une certaine rage que j'ai constaté cela tout à l'heure, parce que je pensais qu'avec un Ministre de l'intérieur lyonnais les choses allaient avancer plus vite pour la mise en place d'un boulevard urbain. Cela n'a pas été le cas, on peut le regretter, se sentir révolté. Je vous propose M. le Maire d'écrire un courrier à la Ville et à la Métropole pour demander si l'autoroute A6/A7 sera dans cette ZFE. Le plan dit que non mais peut-être on peut se tromper. Je vois que mon voisin, Roland Bernard, fait des signes de la tête comme quoi je suis dans l'erreur. Mais on va voter un plan qui n'indique pas cela. Et nous demanderons à quel horizon, au cas elle ne serait pas intégrée. Et si cela implique le boulevard urbain, à quel horizon on sera sûr d'avoir un contournement autoroutier, un tronçon de périphérique bouclé qui permettra de baisser la circulation et de créer ce boulevard urbain. Comme quoi en matière de voirie, de transport, tout est lié. La pollution, le boulevard urbain et la ZFE sont liés. On va quand même être dans un élan positif parce qu'il y a un réel effort et un début contre la pollution qu'il faut encourager. Nous sommes toujours, dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, favorables à encourager les actions visant à baisser la pollution, surtout chez nous. Nous voterons favorablement cette mise en place de ZFE avec un gros bémol et une grosse interrogation sur le zonage de la ZFE et l'intégration de l'autoroute dedans.

**M. Bernard :** M. le Maire, mes chers collègues, notre collègue Sansoz, je le trouve très caricatural. Je lui laisse ce loisir qui n'est pas le mien. Je rapporterai simplement que lorsqu'il s'agit de déclasser l'autoroute A6/A7 ce n'est pas de la poudre de perlimpinpin qui est mis au nord ni au sud. Je pense que c'est une vraie volonté de montrer à nos concitoyens que le déclassement l'autoroute A6/A7, par décret il y a un an et demi prend son envol. Vous voyez que les choses avancent. Si vous nous aidiez un peu au lieu de nous bloquer sur l'anneau des Sciences, peut-être que nous irions plus vite. Je crois que cela n'a pas échappé à M. le Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, Denis Broliquier qui est aussi avec moi à la métropole. Nous participons à la commission déplacement et voirie. Vous savez très bien que des études sont engagées, y compris pour l'anneau des Sciences et pour accélérer le processus de déclassement de l'autoroute A6/A7. Je sais aussi que de temps en temps, notre Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement, vous voyez, je dis « notre » Maire, puisque c'est le mien aussi, met quelques bémols dans les votes pour accélérer les choses. Vous ne pouvez pas aujourd'hui nous reprocher des choses alors qu'on est dans cette dynamique de vouloir aller très vite. Je vous rassure, vous savez bien qu'il existe un plan oxygène et un plan climat à la métropole et que nous en avons parlé assez hier en conseil de la métropole, n'est-ce pas M. le Maire ? Donc par voie de conséquence, M. Grégory Sansoz, je vous invite à venir dans le public, il y a des gradins, pour venir écouter tous les débats à la métropole, parce que ce sont des sujets métropolitains et vous seriez bien entendu, bien inspiré de venir nous écoutez.

**M. Sansoz :** Je laisse à votre disposition la carte, vous voyez bien que l'autoroute ne fait pas partie de la ZFE. Sinon on change après les votes ?



**M. le Maire :** Permettez-moi de donner, à mon tour, un avis. Comme vous, M. Sansoz, je pense que c'est une orientation nécessaire pour améliorer la qualité de l'air. Comme vous, je pense qu'il y a beaucoup de questions restées en suspens et notamment des questions qui concernent les usages professionnels. Parce que non seulement ce texte nous dit qu'il faut interdire l'entrée des véhicules non classés CRIT'AIR ou classés 4 et 5 CRIT'AIR mais aussi l'interdiction de circuler pour tous ces véhicules. Si on veut réellement une transition écologique, la Métropole de Lyon devra accompagner les professionnels, je pense aux artisans, aux livreurs pour qu'ils puissent continuer d'exercer dans des conditions raisonnables pour tous. On ne peut pas se permettre aujourd'hui d'édicter des interdictions de ce type sans accompagner les professionnels. Plus personne ne sait où il en est, ce qu'il a le droit de faire, ce qu'il aura le droit de faire après la mise en place de la ZFE. L'orientation, on l'approuve entièrement. En revanche, la pédagogie nécessaire il faudra la faire. Pour nous, au niveau local, cela nous conforte complètement dans notre volonté de défendre, comme nous le faisons depuis des années, le maintien et le développement de zones artisanales au cœur de la métropole. Il faut maintenir un maximum de services au plus près des habitants et éviter effectivement les camionnettes, et l'ensemble des services venant de l'extérieur, des zones industrielles ou des zones d'activités extérieures pour venir ici au service des immeubles de la presqu'île. Je pense qu'il est important aussi que cette réflexion s'inscrive dans une réflexion plus globale dans un schéma global des mobilités à l'échelle de la métropole. Parce que si la ZFE concerne les véhicules utilitaires légers et les poids lourds en 2020, il est prévu qu'elle concerne la totalité des véhicules dès 2022 et on ne fera pas l'économie d'une réflexion beaucoup plus globale que sur la seule zone qui est en annexe dans le rapport. Je vous demande de donner un avis favorable sur le principe de cette zone. En revanche, gardons en réserve les modalités d'application dans l'attente de plus de précisions. Le débat que nous aurons à la Métropole, à l'issue des débats locaux, nous permettra, je l'espère, d'avoir toutes les réponses à nos interrogations et permettra surtout aux professionnels d'avoir toutes les réponses nécessaires. Attention à ne pas fabriquer une usine à gaz !

**M. Bernard :** M. le Maire, il ne faudrait pas oublier ici la politique du dernier kilomètre qui est capitale pour la réussite de vaincre les émissions à effets de serre.

**M. Sansoz :** Un petit complément d'information, les exemptions par exemple pour les véhicules militaires, pour le défilé du 13 juillet, rassurez-vous les blindés pourront toujours être là. Les véhicules utilisés par les personnes ou organismes titulaires d'une carte mobilité inclusion, les véhicules spécifiques (bennes basculantes, citernes, bétonnières) auront une durée maximale de 3 ans pour changer. Il y aura quelques dérogations individuelles provisoires, sur demande motivée ainsi que pour des événements exceptionnels (tournage de film, fête foraine...). Tout n'est pas si raide que cela. On s'aperçoit que la ZFE s'intègre totalement dans un plan de déplacement global et qu'en matière de mobilité souvent tout est lié. Aujourd'hui, en matière de mobilité et d'environnement le combat est vraiment lié.

**M. le Maire :** C'est bien pour cela aussi qu'on n'échappera pas à une vraie réflexion sur le statut de l'ex autoroute, c'est-à-dire que l'ex-autoroute transformée en boulevard urbain, est-il dans la zone ou pas ? Cela change beaucoup de chose en termes de pollution mais aussi en termes d'usage, il faudra forcément intégrer cette zone-là et cette voie de circulation dans la zone.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

**02/18/738** Attribution de subventions de fonctionnement général (2èmes tranches) pour la Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence, 28 quai Rambaud - Lyon 2ème et la MJC Montchat, Espace Elsa Triolet - 53 rue Charles Richard - Lyon 3ème pour un montant total de 534 471 euros.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

**M. Chaillet :** Pour rappel, le budget global de fonctionnement de cette MJC est de 2 500 000 euros. Vous avez bien entendu. L'argent de la Ville de Lyon qui vient en financement de cette MJC est de 1 100 000 euros. Il y a une augmentation de 25% sur la 2<sup>ème</sup> tranche. En 2017, nous étions à 600 000 euros et cette année, elle sera de 750 000 euros. Dans cette augmentation, il y a notamment l'équipement d'une salle associative à la Confluence, une extension de la MJC pour le coup, celle que nous avons demandée en gestion qui a été refusée par la mairie centrale. Par contre, avant de passer au vote, je voudrai redire le message que je passe au directeur de la MJC : de reconcentrer son activité sur l'éducation populaire. En effet, ces MJC, si elles ont été créées il y a plus de 50 ans, c'est pour faire de l'éducation populaire. La vocation première de la MJC n'est pas d'offrir tous les loisirs possibles et imaginables à la population voire à l'extérieur. C'est pour cela qu'on suit de près les activités de la MJC, on soutient notre MJC parce qu'elle a toute sa légitimité à être sur notre territoire et à proposer ses activités mais sa mission première est l'éducation populaire. Là, on est plutôt sur une caricature d'éducation populaire pour reprendre le verbiage qui est utilisé ce soir. Mais je vous demanderai bien sûr de soutenir la MJC et de voter cette deuxième tranche de subvention.

**M. Bernard :** Je ne veux pas tacler notre ami Chaillet, ça reste quand même un collègue, mais quand même, dire que la vocation première d'une MJC ce n'est pas de faire pratiquer des loisirs à nos enfants, je pense que lorsque les parents entendent cela ça doit les chiffonner. L'éducation populaire, elle commence chez les familles avec les parents. Arrêtons de toujours porter le discrédit sur des gens qui prennent en charge des enfants pour les accueillir et leur faire faire du sport, de la comédie, de la musique.... Ça aussi c'est de l'éducation populaire, le sport c'est de l'éducation populaire mon cher Stéphane Chaillet

**M. Chaillet :** Effectivement, j'ai dit que la MJC s'était transformée en centre de loisirs. Est-ce que c'est le rôle des MJC de faire des ateliers pour fabriquer ses produits d'entretien ? Est-ce que c'est son rôle d'avoir une friperie ponctuelle ? Est-ce que c'est son rôle d'organiser un atelier de cadeau de Noël ? Non ! J'ai demandé au directeur de s'occuper des jeunes qui étaient en dehors de la MJC. Il m'a dit : « nous allons monter un pôle terrain avec Etienne Malfroy qui s'occupe du pôle jeunesse dans le quartier ». Et depuis, plus rien ! Oui, effectivement, le rôle premier et je cite Michel Richelmy, le précurseur des MJC sur Lyon et en France qui parlait d'éducation populaire. Je vous invite à relire les écrits de Michel Richelmy que les travailleurs sociaux connaissent bien. Mme Dor pourrait vous en parler d'ailleurs. Oui, le rôle des MJC c'est avant toute chose, l'éducation populaire et ce n'est pas d'être un centre de loisir. Le centre de loisirs est de l'autre côté de la Darse.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-participation au vote : Mme Dor**

---

**02/18/739** Situation en matière de développement durable - Année 2017

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

**M. Sansoz :** Comme chaque année nous devons informer sur le rapport annuel du développement durable qui recouvre des domaines très larges. Cela va de l'éducation, à la mobilité, à la biodiversité, au fonctionnement de l'administration. Je ne vais pas en dire plus, ce rapport est disponible sur le site internet de la Ville de Lyon. Si vous ne le trouvez pas on pourra vous le faire passer par la mairie. Il n'y a pas de vote dessus, on se retrouvera l'année prochaine pour en reparler.

**PRIS ACTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire :** Plusieurs informations à vous communiquer. M. Calmard, vous allez nous parler de l'opération importante qui s'appelle « la Mairie du 2<sup>ème</sup> se met au vert ».

**M. Calmard :** Tout à fait, le développement durable comme on a pu le voir est un sujet dont tout le monde parle et en tant que citoyen que faisons-nous vraiment pour changer les choses ? A la mairie du 2<sup>ème</sup> on a décidé de s'engager sur la sensibilisation, qui depuis longtemps, était au cœur de nos actions. Je parle de l'événement « Recycler : un jeu d'enfants pour tous », l'édition du guide du tri de Lyon 2, l'information des habitants avec l'aide de l'association « Mouvement de Palier », la première édition du World Clean up day qui a eu lieu le mois dernier, l'opération « été propre », le nettoyage du fond de la Darse avec « Océan de vie », les collectes écosystème, l'information de nos partenaires événementiels pour des événements plus propres et réduisant leur impact sur l'environnement. Le concours avec les commerçants sur le tri de verres, avec la multiplication de silos à verre en presque île, la végétalisation de l'espace public malgré un espace très contraint. Une opération à venir avec l'implantation de nichoirs pour les oiseaux et bien d'autres, avec un objectif en 2019 : rendre notre mairie du 2<sup>ème</sup> exemplaire. Sur ce sujet, nous ne sommes heureusement pas les seuls sur notre territoire : les composteurs, les jardins partagés, la végétalisation, les associations, les conseils de quartier, les écoles, la MJC, les habitants portent aussi de belles initiatives que nous accompagnons volontiers. A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets qui aura lieu du 17 au 25 novembre prochain, nous avons décidé de compiler plusieurs de nos actions afin de les rendre plus visibles auprès des habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement et ainsi créer l'émulation nécessaire à la pérennisation de celle-ci. Sur le programme, nous commencerons le lundi 20 novembre avec la projection d'un film : « Aux déchets citoyens » en mairie du 2<sup>ème</sup>. Ensuite, « Suivez vos déchets à la trace », il s'agit de la visite du centre de tri à Rillieux la Pape. Je vous invite vraiment à vous inscrire et à venir voir un centre de tri parce que c'est l'endroit où on prend conscience de l'impact de nos déchets. Je n'ai jamais été dans les mines, mais ceux qui travaillent dans ces centres de tri, sont les mineurs de notre époque. Ils mettent les mains dans vos déchets, c'est vraiment une prise de conscience nécessaire et ces visites de centres de tri on en fera dans l'année. Ensuite, « Devenez incollable sur le tri », cela sera le mercredi 21 novembre à 19h au Newtree café rue de la Charité. Vous pourrez apprendre à trier vos déchets avec une association qui s'appelle « Mouvement de Palier » qui est une association que j'aime particulièrement parce que ce ne sont pas des donneurs de leçons, ce ne sont pas des gens qui sont des extrémistes du tri ou de la réduction des déchets mais juste des gens qui veulent nous accompagner à faire mieux. Ensuite, « Donnez pour recycler : un cycle vertueux », place de l'Hippodrome le samedi 24 novembre de 9h à 17h, vêtements, livres, meubles, jouets, etc. Il y aura Emmaüs qui triera, redistribuera et pourra revendre à petits prix dans ses magasins. Egalement, sur la place de l'Hippodrome : Eco-système, il s'agit de la collecte pour dépolluer et recycler tous vos petits appareils d'électroménagers ou électroniques. Il y aura aussi un stand de Suez pour répondre à vos questions. On sera également présent sur le mois de novembre pour vous distribuer, nous élus, le guide de tri du 2<sup>ème</sup>. Et en mairie ou par email, on invite tous les habitants du 2<sup>ème</sup> arrondissement à nous transmettre leurs idées parce que vous pouvez avoir individuellement des idées qui peuvent être bonnes. Nous sommes convaincus que l'échelon de notre arrondissement est le bon pour transmettre les bonnes idées, échanger, réfléchir et faire connaître les bons gestes. Nul besoin de campagne d'affichage en 4 par 3 pour se donner bonne conscience et montrer que nous nous préoccupons de l'environnement. Il faut être sur le terrain au plus proche de nos habitants et leur donner les outils pour bien faire et le faire savoir. Je vous donne donc rendez-vous le mardi 20 novembre à 19h pour le lancement de notre opération et la projection du film « Aux déchets Citoyens ».

**M. le Maire :** Merci Xavier Calmard pour ce beau programme. C'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur et qui est extrêmement important dans notre action locale.

Je vous donne rendez-vous pour notre prochain conseil d'arrondissement le 3 décembre. A 18h il y aura le conseil d'arrondissement et à 19h il y aura un autre CICA, le dernier de l'année. Cela sera un CICA généraliste. Une conseillère municipale m'a fait remarquer que nous avons commencé notre conseil par une note triste et que nous pouvions le terminer par une note gaie. Je tenais à féliciter, comme je l'avais déjà fait au mois de septembre, mais elle n'était pas là, je voulais féliciter en sa présence notre collègue Maryll Guilloteau pour la naissance de sa fille Paloma le 16 août. La mère, l'enfant et le père se portent bien, d'après ce que j'ai compris. Nos vives félicitations à l'occasion de cet heureux événement.